ÉTÉ 2023

BULLETIN MUNICIPAL
PEYRINS

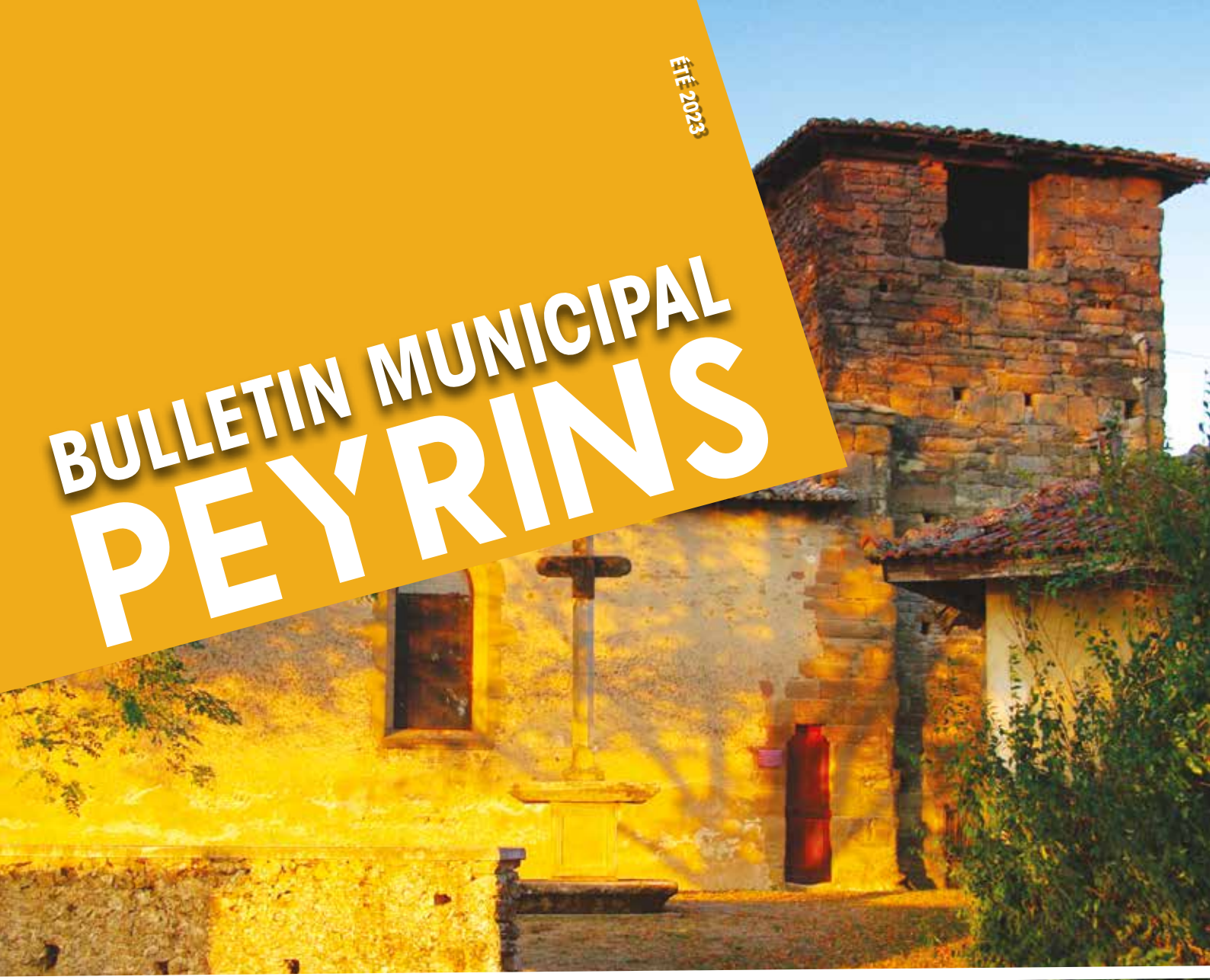

PORTE DE LA DRÔME DES COLLINES

www.peyrins.fr

Infos Pratiques

SANTÉ

• **Hypnothérapeute**
Augustine BERTRAND 06 79 60 09 84

• **Médecins**
Drs ALOY, FAURE et LORMANT - 04 75 02 88 99

• **Naturopathe**
Agnès GOGNIAT 06 86 98 28 28

• **Orthophoniste :**

Valérie BROSSET 04 75 71 61 33
Laurie LIM 04 75 71 61 33

• **Ostéopathe D.O.**

Camille ROMAIN - 06 77 84 35 68

• **Pharmacie :**
Josselin BOULLY 04 75 02 50 65

• **Soins infirmiers**

Mmes FIORI et BORDY - 04 75 02 36 36
Sonia BARRUYER - 06 83 53 29 64

• **Vétérinaire**
Bruno FRANÇOIS Les Babos - 04 75 05 97 74

SOCIAL

• **ADMR : 04 75 02 31 75**

lundi jeudi 8h30-12h, 13h30-17h mardi 13h30-17h

mercredi 8h30-12h , 13h – 16 h vendredi 8h30-12h

• **Assistantes sociales**
Centre médico-social, 2 imp. des jardins
26260 ST Donat
04 75 45 10 20

• **Crèche halte-garderie intercommunale**
Rue des écoles 04 75 05 11 19

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Lundi, vendredi 15h30-18h
Mercredi 9h-12 h /14h-16h
Samedi 10h- 12 h

Place du Champ de Mars

NUMEROS D'URGENCES

• **Gendarmerie :** 17 ou 04 75 45 11 13
• **Policier Municipal :** 06 87 10 28 08
• **Pompiers :** 18 ou 04 75 02 25 67
• **Samu :** 15
• **Numéro d'urgence :** 112
• **Numéro d'urgence sourds et mal entendant :** 114
• **Commissariat : 04 75 70 22 22**
• **Urgences Médicales : 04 75 05 75 06**
• **Violences Femmes Info : 3919**
• **Hôpital de Romans : 04 75 05 75 05**

RELAIS POSTAL

Bar-tabac "Le Chalet" - Grande Rue
ouvert - lundi, mardi,j eudi, samedi : 6h30 à 19h30
mercredi : 6h30 à 13h, vendredi : 6h30 à 23h
dimanche : 7h30 à 13h

TRANSPORTS / DEPLACEMENTS

VDR mobilité - 04 75 06 06 26

DECHETTERIES

• **Mours** : ZA rue du Vercors : 04 75 72 99 28
Lundi, mercredi, jeudi, vendredi,
samedi : 8h45-12h/14h-17h30
fermée le mardi

• **Romans :** ZI, Av. de la déportation :
04 75 05 93 74
Du lundi au samedi 8h45-12h et 14h/17h

INFORMATIONS RESEAUX

• **ENEDIS** - 09 72 67 50 71

• **SIEH (Syndicat des eaux de l'Herbasse)**
04 75 02 72 32 – Astreinte 06 72 91 58 86

Edito Le mot du MAire

Le point à mi-parcours

Le temps passe vite nous sommes maintenant à mi-mandat et il se dit que nous n'avons rien bâti. N'avons-nous rien fait ?

Non, notre action s'est centrée sur des thématiques autres, réalisables, indispensables ou imposées !

Tout d'abord, nous avons mené à bien la rénovation de l'ex-école sainte Thérèse transformée pour accueillir l'école de musique, les assistantes maternelles et le centre de loisirs nommée officiellement maison communale Anne Sylvestre le 5 juillet. En ce qui concerne le bâti, nous démarrons enfin, après de multiples péripéties, la rénovation de l'église et du cimetière de Saint Ange (victime de l'orage de grêle en juin 2019).

Au niveau de la sécurité de tous ; le Plan Communal de Sauvegarde est opérationnel, les mises aux normes électriques et d'accessibilité sont réalisées

Sur le plan énergétique, le terrain de foot et une partie du gymnase sont maintenant équipés de projecteurs leds, le reste des bâtiments municipaux le sera cette année.

Pour la préservation de la nature et la biodiversité : mise en place du fauchage raisonné, de l'éco pâturage sur certaines parcelles communales, implantation de toilettes sèches, plantation d'arbres sur le parking du gymnase dans le cadre du budget participatif.

Nous impulsons un nouveau souffle culturel avec la reprise de la bibliothèque en gestion communale, la participation aux Chemins des Artistes et nous accueillons plusieurs animations sur la commune. Nous travaillons aussi à la valorisation de l'allée des Justes, autour de Germaine Chesneau. Des parcours patrimoniaux sont à découvrir dans le village.

De même, pour le bien-être et la sécurité de toutes et tous des parcours d'orientation (Espace Sportif d'Orientation) ont été créés en collaboration avec les services départementaux.

Au niveau du social, le CCAS en partenariat avec les acteurs locaux de la lutte contre l'isolement des personnes et, l'analyse des besoins sociaux qui vient d'être réalisée va nous permettre de mieux répondre à vos besoins.

Et puis, nous encourageons les rencontres entre les habitants de la commune :

- Des rencontres intergénérationnelles (partageons des mots, après-midi jeux) sont proposées régulièrement.

- Au-delà du budget participatif proposé annuellement (3ème édition en 2023) ils participent aux commissions :

- A l'assemblée des jeunes.

- A la bonne marche de la bibliothèque par leur engagement bénévole.

- Aux ateliers d'échanges : réparation de vélo, animation autour de l'alimentation, construction de pièges à moustiques tigre.

Au niveau associatif nous avons aménagé des locaux pour faciliter le rangement du matériel associatif au gymnase, et nous fournissons le planning des salles à toutes les associations pour leur faciliter la réservation des salles communales.

Pour le reste du mandat, outre la gestion quotidienne de la vie d'une commune, Il nous reste des gros chantiers :

- Le cheminement sécurisé entre les étangs de Bellevue et le stade Abbé Liotard.

- La circulation dans les lotissements de l'ouest avec la réfection de la route des hirondelles.

- La sécurisation du cimetière suite à l'éboulement du mur.

- L'étude de la construction de "la cantine" afin de proposer un lieu de restauration agréable pour les convives et les agents de fabrication.

Du pain sur la planche !

Philippe Barneron

Sommaire

Le mot du Maire ..... p 3
Ecologie et Biodiversité ..... p 4 à 7
Budget ..... p 8 à 9
Participation citoyenne ..... p 10 à 11
Associations ..... p 11
Bâtiments ..... p 12 à 13
Social ..... p 14 à 15
Culture ..... p 16 à 17
Urbanisme ..... p 18
Histoire ..... p 19 à 20
Infos diverses ..... p 21
Expression libre ..... p 22
Agenda ..... p 23
Appel aux dons ..... p 24

Responsable de la publication : Philippe BARNERON
Rédaction : Groupe de travail Bulletin
Photos : Jean Michel Bouchon, Françoise Duver, Cécile Grillot, Frédérique Mondon, Florent Tarravello
Conception/Impression : Activ'Graphic, Romans sur Isère

Mairie de Peyrins - 3, place du Champ de Mars / Tél : +33 4 75 02 74 11 / Courriel : mairie@peyrins.f

Écologie et Biodiversité

La LPO est une association française. Ses missions sont orientées en faveur de la préservation de la faune et la flore en particulier des espèces menacées. Nous avons rencontré Monsieur Carrier L (Ornithologue) qui lui aussi participe à la sauvegarde de la chouette effraie. Pour mieux la connaître il nous la présente :

FAUNE

L'Effraie des clochers, également appelée "Dame blanche", "Dame des marais" ou encore "Chouette effraie" avec son masque facial blanc en forme de cœur est facile à identifier. Elle pèse environ 300 g pour une envergure de 90 cm. Elle se nourrit essentiellement de micromammifères et elle est donc un précieux allié des agriculteurs. C'est la seule espèce de Chouette qui se nourrit de Musaraignes, mais comme ces proies sont de petites tailles, elle doit en attraper plus. Les proies sont avalées entières. Les poils et les os indigestes sont recrachés sous forme de boulettes appelées pelotes de réjection. Ces pelotes sont noires, compactes, semblant recouvertes d'un vernis. Elles mesurent 3 à 8 cm de long sur 1.5 à 4 cm de large. Le cri de l'Effraie des clochers est un chuintement répété. Impossible de le confondre.

Comme son nom l'indique, l'Effraie des clochers (Tyto alba) a la particularité de nicher des clochers. La sonnerie des cloches ne la dérange absolument pas. Elle affectionne également les granges et les greniers pour se reproduire. On la trouve essentiellement en plaine, dans les milieux ouverts. Bien qu'elle puisse vivre une vingtaine d'années, dans la nature, très peu dépassé les 4 ans. La femelle pond généralement en avril entre 4 et 7 œufs, blancs et presque ronds. Le succès de la reproduction fluctue en fonction de l'abondance des campagnols.

Les populations de cette Chouette s'effondrent. Elle est victime de la détérioration de son habitat et de la circulation routière. Elle trouve de plus en plus difficilement des sites de nidification. Les clochers sont de plus en plus grillagés pour empêcher les pigeons et les Choucas d'y entrer. Ses ressources alimentaires se sont également dégradées.

Afin de recréer des sites de nidification favorables à cette espèce, un groupe d'amis, passionnés et amoureux de la nature fabrique des nichoirs qu'ils installent en Drôme des collines. Ce sont de grosses caisses en bois constituées d'un couloir d'accès et d'une chambre obscure. Ils cherchent des sites potentiels pour en installer d'autres.

Si vous possédez une grange ou un grenier et que vous désirez y installer un nichoir à Chouette effraie, n'hésitez pas à les contacter via le site internet :

https://lcornithologie.fr/.

Remerciements à Laurent Carrier Ornithologie

"Article d'un passionné et protecteur des espèces menacées"

Vous aussi, vous souhaitez partager votre passion sur un sujet concernant les espèces protégées, prenez contact par le mail de la mairie en précisant comme objet: biodiversité.

AMBROISIE

L'ambroisie est une plante invasive dont le pollen est particulièrement allergisant. Elle est présente entre avril et octobre, poussant sur des sols nus, dans des terres retournées, en bord de route, de rivières, sur les chantiers et dans les champs. Elle est pollinisée souvent de début août à mi-septembre, et monte en graine juste après jusqu'à fin octobre.

COMMENT LA RECONNAÎTRE ?

L'ambroisie se présente sous forme de plants, d'au moins 15 cm mais qui peuvent atteindre plus d'1 m de haut. Ses tiges sont velues et rougeâtres, ses feuilles profondément découpées, du même vert des 2 cotés et inodores.

COMMENT AGIR FACE À L'AMBROISIE ?

Vous êtes propriétaire d'une parcelle infestée ou en passe de l'être ? En vous promenant, vous repérez des plants d'ambroisie ? Arrachez-la (avec des masques et des gants si elle est fleurie) ; c'est le mieux. Fauchez-la (plutôt fin juillet, juste avant l'arrivée du pollen) . Évitez le désherbage chimique.

ZOOM SANTÉ

Le pollen de l'ambroisie est particulièrement allergisant, ce qui en fait une plante « nuisible à la santé humaine » selon le code de la santé publique.

Les symptômes d'une allergie sont essentiellement des rhinites (éternuements, nez bouché, démangeaisons au nez, dans la gorge ou le palais...) et des conjonctivites (yeux rouges, qui « grattent » et pleurent), mais aussi de l'asthme, voire de l'eczéma...

Elles commencent généralement en août, avec un maximum d'intensité en septembre et se prolongent jusqu'en octobre.

Au bout d'un an, l'Eco-pâturage sur la commune de PEYRINS

ECO-PATURAGE

Une année s'est écoulée depuis l'arrivée des animaux qui entretiennent une partie des espaces verts de la commune, et à cette occasion nous souhaitions établir un premier bilan de cette action.

Au total, c'est près d'un hectare réparti sur trois secteurs, qui a été proposé en pâturage à une quinzaine de bêtes.

Le petit troupeau, composé à son maximum de quatre chèvres d'origine laitière (sauvées de l'abattoir en début d'année 2022) et d'une dizaine de moutons d'Ouessant, a rapidement vu grossir ses rangs avec la naissance de deux agneaux sur site.

Arrivés en premier lieu sur le secteur de l'école (derrière le terrain de basket), les animaux ont pu bénéficier d'une prairie riche et humide, où la prêle a d'ailleurs tendance à dominer.

Pas de problème pour les chèvres et moutons qui ont pu faire plusieurs passages entre les deux parcs installés, et ce, pour le bonheur des plus jeunes qui ont pu venir aisément à leur rencontre.

En effet, écoliers et enfants de la crèche ont pu profiter d'un moment d'observation des animaux.

Le troupeau s'est ensuite rendu sur les contreforts de l'église.

Ce second secteur offre des pentes particulièrement abruptes et dangereuses d'entretien pour le personnel communal, mais qui n'ont posé aucune difficulté à nos animaux dont les ongles étroits et mobiles leurs confèrent une grande agilité.

Ainsi, ils ont pu se délecter d'une végétation buissonnante, de pousses de cornouillers et autres robiniers. Le jardin de la cure a également pu leur profiter quelques jours au vue de sa petite surface.

A partir du 15 juillet s'est opérée la transhumance vers les « plus hauts sommets » direction Châteauroux, où les animaux ont pu trouver l'ombre salutaire de la chênaie pubescente.

Ici, une végétation plus sèche les y attendait, ce qui ne les a pas empêché de s'y repaitre jusqu'à ce que les premières pluies de l'été (ou de l'année !) aient pu faire repousser l'herbe sur les autres secteurs.

Au final, malgré une année particulièrement sèche, les animaux ont pu bénéficier d'une végétation variée, et surtout, ils ont rempli leur mission avec succès.

La faible proportion de refus (végétaux délaissés car non appétant) leur ont permis de maintenir les prairies ouvertes. Ils ont fait un excellent travail de fond sur le boisement de Châteauroux en évitant l'embroussaillement, les risques liés aux incendies et en permettant une exploration facilitée de l'espace pour le plus grand plaisir des promeneurs et sportifs ; le site étant notamment aménagé pour la course d'orientation.

Les différentes prairies auront pu offrir de quoi nourrir les animaux jusqu'à la fin de l'année, avant qu'ils ne soient retirés pour laisser la végétation se régénérer jusqu'en avril, date de retour des animaux pour une nouvelle saison de pâturage.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la commission agriculture et environnement. Il allie biodiversité, replace les animaux dans la société, notamment auprès des enfants, l'entretien des espaces publiques, préserve les lieux de balades, la sécurité des techniciens des espaces verts avec le soutien des habitants de proximité en lien avec l'éleveur et la collectivité.

Ce projet fait l'objet d'une fiche pratique réalisée par la commission Economie Circulaire mise en place par Valence Romans Agglo.

Si vous aussi vous souhaitez entretenir vos terrains, n'hésitez pas à vous orienter vers les éleveurs locaux ayant ce type de compétences et de services.

Commission agriculture et environnement
FV

Pierre Nans Roux Agriparc Chatuzange le goubet

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

On en parle de plus en plus et Valence Romans Agglo a mis en place une commission à laquelle la commune participe depuis 2021.

L'économie circulaire se comprend et se définit par opposition à notre économie actuelle construite dans une **logique linéaire** : extraction, fabrication, distribution, consommation et destruction.

Elle vise à réduire l'usage des ressources (matières, énergie...) et la production de déchets, à tous les stades de production / consommation du produit ou du service. C'est une économie dont l'impact est plus faible sur l'environnement, et donc un modèle plus durable dans le temps.

- À l'échelle locale, c'est aussi une économie plus résiliente en cas de crise !

QUEL INTÉRÊT POUR LA COLLECTIVITÉ ?

Pour les investissements à prévoir, il y a beaucoup d'avantages à s'engager dans l'économie circulaire :

- Réduire le gaspillage = réduire ses factures
- Limiter les dépendances des fluctuations de coût de l'énergie.
- Associer la population petits comme grands, aux changements.
- Diminuer sa dépendance aux marchés.
- Toucher de nouveaux marchés et rencontrer de nouveaux interlocuteurs.

Et bien sûr contribuer à économiser les ressources planétaires, pour pouvoir les utiliser plus longtemps.

CONCRÈTEMENT, QUE PEUT-ON FAIRE ?

Parmi les 7 piliers proposés par l'ADEME qui contribuent à une économie circulaire, nous en avons retenu 5 où nous pouvons tous agir, concrètement, à court terme et où nous sommes tous concernés.

- Approvisionnements durables : Acheter des matières ou une énergie renouvelable.
- Recyclage : Réduire les déchets à la source, comprendre et optimiser leur gestion et leur valorisation.
- Écologie industrielle et territoriale : Mutualiser.
- Allongement de la durée d'usage.
  Exemples : entretenir, réparer, prêter....
- Consommation responsable :
  Informer, échanger les bonnes pratiques

La commune de Peyrins a été retenue dans le cadre de l'appel à projet pour l'année 2023-2024 et sera accompagnée afin de lutter contre le gaspillage de l'eau et la gestion de sa rareté. L'objet étant de mettre en place et d'anticiper des actions pour tendre vers une commune efficiente souhaitant susciter des dynamiques par des actes et partager des expériences.

Vous pouvez participer à ce groupe de réflexion en laissant votre mail à la mairie.

Vous pouvez aussi consulter la fiche pratique concernant dans ce cadre la mise en place de l'éco pâturage sur le site communal.

LE FAUCHAGE RAISONNÉ

Le site des Etangs de Bellevue est situé à l'entrée sud de Peyrins, il est riche en biodiversité. Pour préserver et favoriser la diversité des espèces présentes, les agents techniques ont adopté une approche de fauchage raisonné.
Bellevue est un lieu fréquenté qui relie le village à un espace de détente et de loisirs. Il se doit d'être respecté pour le bonheur de tous et cela passe par la reconnaissance de ses habitants au quotidien : la faune et la flore.
Encourager l'adoption du fauchage raisonné est une approche durable pour préserver la biodiversité et promouvoir une coexistence harmonieuse entre l'homme et la nature.
Les principes du fauchage raisonné visent à concilier la gestion des espaces verts, plutôt que de faucher l'ensemble de manière uniforme. Cette approche permet la diminution du coût et des émissions liés au fauchage excessif.

Les personnes qui fréquentent régulièrement le lac pourront évaluer l'efficacité du fauchage raisonné par la présence et l'abondance des espèces végétales, l'impact sur la faune tout en restant un lieu de promenade et de flânerie. En évitant le fauchage excessif, les zones partiellement fauchées ou non fauchées créent des habitats favorables pour des insectes pollinisateurs, les petits mammifères et les oiseaux qui dépendent de la végétation basse et des refuges naturels. Cela va permettre la préservation des espèces, la pollinisation et la conservation de l'écosystème.

PRÉVENTION DES INCENDIES

La commune de Peyrins est soumise à l'obligation réglementaire de débroussaillement autour des biens immobiliers par arrêté préfectoral n°08-0012 du 02/01/2008.

<u>Le débroussaillement est obligatoire.</u>
Pour protéger, vous et vos proches, vos biens et le milieu naturel.
La puissance du feu baisse lorsqu'il traverse une zone débroussaillée,
Les secours pourront intervenir plus rapidement
Le propriétaire a plus de chance de maitriser un départ de feu.
Les dégâts sont moins importants.
Pour les terrains situés à moins de 200 mètres de bois et forêts dans un périmètre de 50 mètres des constructions.
Dans un rayon de 10 mètres les houppiers des arbres doivent être éliminés à moins de 2 mètres des habitations, aucune branche ne devant surplomber les habitations.
Les voies d'accès privées seront débroussaillées sur une profondeur de 10 mètres de part et autre.

Site Géoportail à consulter pour connaitre les obligations sur votre parcelle ; https://www.geoportail.gouv.fr/carte

COMMENT DÉBROUSSAILLER ?

Eliminer tous les bois morts, les broussailles et les herbes sèches.
Couper les arbres afin que les branches ne se touchent pas.
Elaguer les branches basses jusqu'à 2 mètres.
Eliminer les végétaux coupés.

QUI DOIT DÉBROUSSAILLER ?

Le propriétaire de l'installation, à noter le propriétaire voisin ne peut légalement interdire le débroussaillage de sa propriété. S'il refuse l'accès à sa propriété il devient responsable de l'exécution du débroussaillement.
En zone urbaine (U) le propriétaire est tenu de débroussailler l'ensemble de sa parcelle.

AMENDES ET EXÉCUTIONS FORCÉE À SES FRAIS.

Le fait de ne pas procéder aux travaux de débroussaillement est puni d'une amende prévue pour les contreventions de 4ème classe (750€ maximum).
Après une mise en demeure du maire ou du préfet l'amende peut atteindre 30€ du mètre carré.
En dernier recours la mairie ou la préfecture peut pourvoir d'office aux travaux, à la charge financière du propriétaire.
En cas de sinistre l'assurance ne prendra pas en charge les dommages mais votre responsabilité pourra être mise en cause quant à la propagation de l'incendie.

Budget

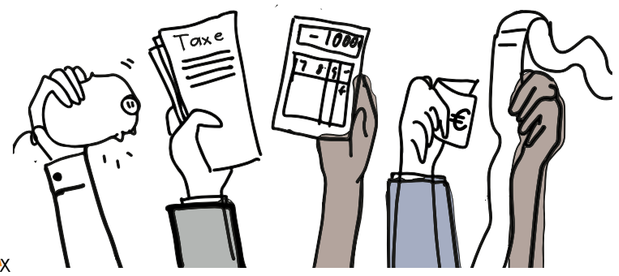

AUGMENTATION DES IMPOTS FONCIERS

IMPOTS FONCIERS

Après dix-huit ans sans modification des taux communaux, la majorité des élus de la commune a voté l'augmentation du taux communal de la taxe foncière le 27 mars dernier, lors du Conseil Municipal sur le budget de l'année 2023. Cette nouvelle peut être difficile à entendre pour les habitants qui verront leur imposition foncière s'alourdir : cette hausse accompagne une revalorisation forfaitaire de 7,1 % des valeurs locatives, décidée par l'Etat (conséquence de plusieurs faits, dont l'inflation). Ces valeurs locatives constituent la base de calcul de plusieurs impôts locaux, dont la taxe foncière sur les propriétés bâties.

C'est d'ailleurs cette revalorisation qui occasionnera la plus grande part d'augmentation de l'impôt foncier, comme vous pourrez le constater plus loin dans cet article.

Une augmentation nécessaire face au coût de la vie mais pas que...

La Municipalité a réalisé des économies dans certains secteurs mais elles ne sont pas suffisantes pour faire face à tous les accroissements de dépenses courantes. Par ailleurs, les élus ne souhaitent pas réduire les services dont la Municipalité a la charge (Bibliothèque, Cantine, Centre de loisirs, Ecole de musique, Urbanisme).

Ne bénéficiant pas du bouclier tarifaire, la commune doit, depuis plusieurs années, faire face à la hausse des prix de l'énergie :

- Tarif du gaz multiplié par 3.
- Tarif du kWh électrique multiplié par 2 en 2023 après avoir déjà été multiplié par 3 en 2021.
- Carburant des véhicules et outillages.

D'autres coûts annuels plus anecdotiques mais néanmoins prégnants pèsent également sur nos budgets comme :

- Les tarifs annuels des assurances plus particulièrement ceux couvrant les biens immobiliers et véhicules. Ceux-ci ont fortement augmenté du fait des épisodes météorologiques qu'a connu notre région. A titre d'exemple, depuis 2022, la seule cotisation annuelle des dommages aux biens s'élève au montant que la mairie déboursait pour l'ensemble de ses contrats tous domaines confondus.
- Les frais d'assistance juridique qui depuis quelques années augmentent fortement du fait de la hausse des litiges liés à l'urbanisme ou les dépenses liées aux incivilités commises. Car rares sont les weekends ou les semaines sans qu'aucune dégradation ou effraction ne soit relevée et ne nécessite de réparation mobilisant des agents ou des moyens financiers.
- Les nombreuses charges inhérentes à la municipalité (la rénovation des routes, l'entretien du patrimoine existant ou autres imprévus conséquents comme l'éboulement sous le cimetière...). Ces mêmes charges qui nécessitent l'emploi de matériaux qui eux aussi ont connu une importante hausse.

Que dire également des points d'apport volontaire ou des décharges sauvages qui mobilisent deux de nos agents à raison de deux journées par semaine. Certains de nos concitoyens font preuve d'incivilités caractérisées en y déposant leur encombrant ou ne prennent pas la peine d'ouvrir le couvercle du container pour jeter leur sac poubelle.

En clair, les coûts s'additionnent !

FIN DE LA TAXE D'HABITATION, UNE RESSOURCE EN MOINS

TAXE D'HABITATION

Si la disparation de la taxe d'habitation pour les logements principaux est une bonne nouvelle pour l'ensemble des foyers, elle restait une autre entrée d'argent pour le budget de la commune. Et même si le transfert du taux départemental de taxe foncière sur le bâti (TFB qui viendra s'additionner au taux communal) compense ce manque à gagner, il reste un trou dans la caisse ! Si nous nous sentons soutenus par les collectivités telles que la communauté d'agglomération et le département, nous déplorons la baisse régulière des dotations de l'État depuis plusieurs années. Face à ces réductions de compensations et ces hausses multiples, **nous ne sommes pas restés les bras croisés.**

Des économies possibles ?

Nous avons engagé des travaux sur certains bâtiments de la commune visant à réduire leur empreinte énergétique et permettre d'économiser du chauffage :

- L'isolation des combles de la mairie.
- L'isolation et l'abaissement du plafond de la bibliothèque.
- L'installation de 2 déstratificateurs d'air au gymnase pour renforcer l'efficacité du chauffage (unités de ventilation à soufflage verticale utilisées pour renvoyer au sol les calories accumulées sous le faîtage de la toiture). Ils seront en partie financés par des certificats d'économies d'énergie.

La commune s'est engagée également dans un plan pluriannuel de rénovation des éclairages des différents sites et bâtiments communaux. L'année dernière, le terrain d'honneur du stade, les parties communes du gymnase et le dojo ont été équipés en LED. Cette année 2023 devrait permettre de doter le terrain d'entrainement, les terrains de tennis, le gymnase, les écoles élémentaire et maternelle de ce mode d'éclairage. D'autres projets, au stade d'étude, sont envisagés pour les années à venir tels que :

- L'installation de panneaux photovoltaïques pour de l'autoconsommation ou production d'électricité destinée à la revente,
- L'installation d'une chaufferie centrale à plaquettes de bois pour alimenter en source de chaleur les bâtiments communaux les plus proches (mairie, bibliothèque, cantine, salle des fêtes,...)

Mais si ces projets et réalisations permettent de réaliser des économies, l'effet se fera sentir à long terme et demande néanmoins des investissements financiers.

Pour toutes ces raisons, la majorité du conseil municipal a décidé de passer le taux du foncier bâti de 31,65 % à 32,85 %, et la taxe d'habitation (pour les résidences secondaires) de 12,62 % à 13,00 %. Le taux du foncier non-bâti reste inchangé à 49,5%.
Pour vous aider à comprendre ce que cela représente, nous vous proposons de simuler l'imposition foncière d'une maison de 100 m² à laquelle est adjoint un garage de 20 m².
Le tableau ci-dessous, dans un premier temps, rappelle la fiscalité telle qu'elle était définie pour l'année 2022. Puis les deux lignes suivantes, pour 2023, détaillent l'imposition foncière sans augmentation de la part communale, avec uniquement l'effet de la revalorisation des bases, enfin, la situation foncière concrète avec application du nouveau taux communal.

	Valeur locative	Taux communal (%)	Imposition	Part commune	Part intercommunale	Recette commune
2022	3 773 €	31,85	850 €	600 €	250 €	1 235 000
2023	4 040€ *	31,85	910 €	643 €	267 €	1 308 000
		32,85	931 €	664 €	267 €	1 341 000

** du fait de la seule revalorisation des bases pour les maisons d'habitation de 7,1%*

Ainsi nous pouvons constater que l'augmentation décidée par la commune représente 21€ sur 931€ imposés soit 2,2% de la somme totale. Ce qui peut être qualifié de « nécessaire mais raisonnable dans la conjecture actuelle » et loin d'atteindre le montant précédemment versé pour la taxe d'habitation.

Participation Citoyenne

PARTICI'**PEYRINS**

Edition 2022 du budget participatif : récapitulatif !

Retour en quelques chiffres : 9 idées proposées en tout, 6 idées mises de côté et 3 idées retenues par le comité de suivi et transformées en projets :

PROJETS RETENUS

- **Achat de poubelles grises « ordures ménagères non recyclables » pour les associations :** Elles seront un complément aux poubelles jaunes prêtées par Romans Valence Agglo (tri des matériaux recyclables) et permettront aux utilisateurs de bien identifier ce qui est à jeter ou à recycler. Il a été décidé avec le porteur de projet de faire créer par un graphiste des autocollants indiquant le tri à effectuer.
- **Installation d'une échelle pour enfants dans le city parc, en complément de l'échelle adulte :** Ce projet devrait être finalisé en début d'hiver. Le comité de suivi a proposé de choisir une échelle en métal, pour la durabilité et l'entretien.
- **Végétalisation de la place du Champ de Mars avec mobilier urbain**

Le projet est de verdir l'espace gravillonné en utilisant le procédé "d'hydromulching". Cette technique permet de réensemencer les sols pauvres sans recourir aux engrais chimiques. Elle facilite la germination grâce à une pulvérisation d'un mélange de fertilisants, semences adaptées à ce type de sol (graines de fétuc, gazon, plantes grasses miniatures) et de fibres de coco. Ce procédé est surprenant au départ car les projections sont...bleues !!!

A spécifier : Les végétaux habituellement verts prendront une teinte jaune durant la saison sèche. Ils ne seront pas morts et reprendront une belle couleur lors des premières pluies.

Les trous (anciens emplacements d'arbres) seront utiles pour créer des massifs de graminées.

Le projet comporte également un changement de mobilier urbain qui transformera le « look » de la place !

Ces 3 projets sont en cours de réalisation. Si vous souhaitez participer à l'accompagnement d'un de ces projets, ou rejoindre le comité de suivi, bienvenus !

PROJETS ÉCARTÉS

- **Cheminement doux :** une commission d'élus travaille déjà sur ce projet de campagne. L'habitant a donc été informé et peut participer aux avancées de cette commission.
- **Création d'une harmonie , ouverture d'une salle pour accueillir des adolescents et PSC1 à faire passer aux jeunes du village.** (ils dépendaient du budget fonctionnement).
- Délicat : Malheureusement, la porteuse des projets **"installer des composteurs et des boîtes à mégots dans le village"** est décédée... Toutes nos condoléances à la famille qui se reconnaitra.

Et c'est parti !
Lancement de la 3ème édition du Budget Participatif peyrinois !

Pour la troisième édition, les élus ont à cœur de continuer la démarche participative et ce malgré la hausse des coûts (inflation, énergie...). C'est un vrai choix politique fort !

TOP CHRONO

BUDGET PARTICIPATIF 2023
3ème Edition

VOUS PROPOSEZ

VOUS PRÉSENTEZ

VOUS DÉCIDEZ

ENSEMBLE NOUS RÉALISONS !

1. Appel à projets
   1er juillet > 16 septembre
2. Présentation et analyse des projets retenus
   17 septembre > 30 octobre
3. Campagne et vote
   9 novembre > 9 décembre
   Dépouillement
   12 décembre
4. Réalisation des projets
   janvier 2024 > décembre 2025

Retrouvez tous les détails, ainsi que le règlement, le formulaire sur le site https://peyrins.fr/fr/ rubrique participation citoyenne (des formulaires de dépôt de projets sont aussi disponibles à l'accueil de la mairie)
Domaines concernés : (budget investissement)

ASSEMBLÉE DES JEUNES

Les élus ont eu le souhait de mettre les jeunes à l'honneur, en créant une Assemblée des Jeunes en septembre 2022. Ces jeunes ont entre 8 et 15 ans. L'assemblée est composée de 15 jeunes, une habitante de la commune ainsi que trois élues. Elle se réunit une fois tous les deux mois environ, afin de faire surgir ce qui fait sens pour ces jeunes, écouter leurs idées pour un mieux vivre ensemble à Peyrins (solidarité, sécurité, loisirs, mise en avant de figures locales...)

La différence avec un Conseil Municipal des jeunes ?
Les enfants viennent sur le volontariat et non pas par élection. Cette façon de procéder a semblé être plus proche des réelles volontés et motivations des enfants, mais correspond aussi aux nouvelles formes d'expression citoyenne qui voient le jour actuellement.

Depuis la mi-septembre, cette assemblée se réunit régulièrement et avance sur quelques projets comme organiser une vente de gâteaux et décorations, au profit d'associations (Téléthon...), créer une collecte de jouets solidaire, participer aux après-midi jeux intergénérationnelles et propose d'organiser une fête en l'honneur de Germaine Chesneau, envisager de retaper l'armoire à jeux derrière la mairie, ...

Les règles du vivre ensemble s'appliquent dans cette assemblée : "s'écouter, ne pas couper la parole, être assidu...."

Il est à noter que ces jeunes citoyens sont toujours sources de propositions, et que l'assemblée se déroule toujours dans la bonne humeur et l'énergie !!

Remise de l'argent collecté lors du marché de Noël, pour l'association Plaire, qui s'occupe d'aider les réfugiés. Ici présents le président Emmanuel Cloots et un membre actif, Bernard Picot

Associations

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

Malgré un contexte économique difficile,
la mairie apporte toujours son soutien aux associations par différents moyens :

- La mise à disposition des salles communales et des équipements sportifs communaux.
- L'attribution des subventions sur conditions.
- La mise en place de cinq panneaux d'affichage.
- La communication des événements via le panneau lumineux.
- La promotion des associations via le site internet.
- Les travaux réalisés sur les équipements sportifs.

Parmi les travaux réalisés au gymnase :
- Créations des quatre boxs séparés pour les associations pour le stockage du matériel.
- Changement des éclairages au profit de LED et installation des déstratificateurs.

Parmi les travaux réalisés au stade de foot :
- Changement des éclairages du terrain d'honneur au profit de LED et réengazonnement du terrain d'entraînement.

Parmi les travaux réalisés au beach volley :
- Installation de toilettes sèches.

D'autres aménagements sont prévus en 2023 sur ces équipements.

Bâtiments

ÉGLISE DE SAINT ANGE

RESTAURATION DE L'ÉGLISE DE SAINT ANGE

Ca y est ! Après 4 longues années, les travaux de l'église ont commencé et non sans mal.

Pourquoi un tel délai ?

Cet édifice classé Monument Historique nécessite l'intervention d'autres services d'Etat et notamment la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) qui est un service décentralisé du ministère de la Culture.

La DRAC exerce une fonction de soutien, de conseil, d'expertise et de contrôle. Chaque étape administrative, chaque démarche doit être validée par la DRAC. Avec son aide, nous avons pu faire appel à un architecte habilité à effectuer des travaux sur des bâtiments classés. Il a fallu ensuite qu'un projet de restauration soit élaboré et validé afin de remettre en état cette église qui a souffert des assauts du temps mais également du violent orage de grêle du 15 juin 2019.

Les échanges n'étaient pas simples car l'épidémie de Covid battait son plein et les restrictions en place n'aidaient pas aux échanges, aux déplacements et à l'avancement du projet.

Une fois cette partie validée, il a fallu faire un marché public avec un cahier des charges spécifique lié aux exigences des matériaux mais aussi à l'aspect architectural du bâtiment, et ce, toujours en lien avec la DRAC afin d'avoir son approbation. Les délais de réponses étaient plus ou moins longs et nous devions chaque fois attendre la validation pour progresser.

Une fois le marché publié, un délai légal laisse du temps aux entreprises pour prendre connaissance des exigences des travaux, effectuer une visite sur site et proposer un devis. Lorsque le délai est écoulé, la Commission d'Appel d'Offre se réunit pour analyser les différentes offres et prendre en compte le côté financier, ainsi que le côté technique.

Tout ce temps administratif est long.....très long.....

Dès que le choix des entreprises a été fait, une première réunion de chantier a eu lieu pour se mettre d'accord et coordonner les travaux, établir un planning. Mais d'autres éléments indépendants de notre volonté ont émergé et ralenti la rénovation :

- Les tuiles existantes doivent être changées en grande partie. Il faut donc compléter par des neuves. Mais elles ne sont pas standards.... Une commande a été lancée. Nous avons appris que le délai de production et de livraison est d'environ 6 mois !!!!.....et nous étions en février. Donc pas avant août !
- Par ailleurs, nous avons eu connaissance de manière fortuite de la liquidation judiciaire de l'entreprise qui s'occupait de la couverture/charpente. Nous avons dû nous renseigner afin d'avoir la confirmation car l'entreprise ne répondait plus à nos sollicitations. Nous avons retrouvé une entreprise qui prend le relais tout en respectant le cadre légal des procédures....

Et tout ceci ralentit grandement l'avancement des travaux. Nous avons vraiment l'impression de faire une course d'obstacles !

Je ne vous parle pas non plus de la recherche de subventions auprès des organismes d'Etat mais aussi auprès des nombreuses fondations qui existent. Bon nombre de courriers et d'échanges ont dû être effectués. Tout ceci n'aurait pu être fait sans le dévouement des agents communaux qui n'ont pas ménagé leurs efforts dans les démarches administratives, dans les relances auprès des différents interlocuteurs et le suivi de l'avancement du projet. Un Grand Merci à eux.

Le projet global a un coût de 344 110 euros HT. Avec les subventions auxquelles nous pouvons prétendre, le reste à charge pour la commune sera de 80 998 Euros. Pour nous aider à diminuer le reste à charge, nous avons adhéré à la Fondation du Patrimoine. Elle a été créée par la loi du 2 juillet 1996. Elle est un organisme privé indépendant à but non lucratif dont la mission est de sauvegarder et valoriser le patrimoine français de proximité.

Organisée en délégations régionales essentiellement composées de bénévoles, elle accompagne les projets de restauration du patrimoine en favorisant leur financement.

À cette fin, elle a reçu délégation de l'État pour accorder un label qui permet aux propriétaires réalisant des travaux de bénéficier de déductions fiscales significatives, elle organise des opérations de financement participatif et de mécénat d'entreprise, et bénéficie d'une partie des recettes du loto du patrimoine;

L'appel aux dons est officiellement lancé le 05 juillet lors de l'inauguration de la Maison Communale Anne Sylvestre.

Mais vous pouvez d'ores et déjà faire votre don en ligne sur www.fondation-patrimoine.org

ou par chèque à l'ordre de la Fondation du Patrimoine à l'adresse :
Fondation du Patrimoine délégation Rhône-Alpes fort de Vaise 27 bd Antoine de Saint-Exupéry 69009 Lyon

Parlez-en autour de vous !

En vous remerciant par avance pour votre soutien.

MAISON COMMUNALE ANNE SYLVESTRE

MAISON COMMUNALE ANNE SYLVESTRE

Après moult péripéties, ce bâtiment rénové ouvre ses portes à toutes et à tous,

Impulsée sous la mandature précédente, la réhabilitation de l'ancien bâtiment abritant avant l'école privée Sainte Thérèse, s'est enfin achevée, non sans mal. Nous vous passerons les multiples péripéties des travaux qui furent épiques.

Ce bâtiment cher au cœur des Peyrinois a été remis en valeur grâce à l'agencement de différents matériaux qui peuvent être anciens comme la pierre et plus récents comme l'aluminium des menuiseries.

Désormais, l'ancien côtoie notre avenir.

Ce lieu va à nouveau entendre les rires des enfants et a été rebaptisé pour donner suite à son changement de destination.

C'est désormais la "Maison Communale Anne SYLVESTRE"

(autrice-compositrice-interprète française 1934-2020).

Son organisation :

- Au rez-de-chaussée le Centre de Loisirs Sans Hébergement.
- Au 1er étage : le Relais Petite Enfance (ex-Relais d'Assistantes Maternelles)
- Au 2ème étage : l'Ecole de Musique.

"La plus grande richesse naturelle d'une collectivité, se sont ses enfants"
Alice PARIZEAU, écrivaine, journaliste.

Social

PERSONNES VULNÉRABLES

PERSONNES VULNÉRABLES

Nous sommes dans l'obligation de répertorier les personnes vulnérables sur la commune de Peyrins afin de leur porter secours et soutien lors des périodes difficiles telles que le confinement et les évènements climatiques à venir ou autre.

La réglementation autorise les maires à tenir un registre permettant une veille sociale auprès des personnes recensées.

Cependant l'inscription doit se faire par la personne elle-même ou un de ses proches.

Nous vous invitons à vous rapprocher de

Valentine Molla au **04 75 02 74 11**
ou **valentine.molla@peyrins.fr**

L'Equipe Municipale souhaite contribuer au bien-être et la sécurité de chacun.

Le Maire, ses adjoints et conseillers

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Santé publique France

A LA BONNE FRANQUETTE

A LA BONNE FRANQUETTE !

Dans le cadre de la semaine de l'alimentation présentée par le département de la Drôme (24 au 30 avril 2023), le Centre Communal d'Actions Sociales, le Centre de Loisirs, l'ADMR, le club Omnisport de l'Adapei (Loisirs Adaptés de la Drôme) et la bibliothèque se sont rassemblés ce mercredi 26 avril afin de proposer une animation sur l'alimentation. Les personnes ont participé à trois ateliers. Le premier portait sur le thème du goût, l'odorat et l'activité physique animé par Théa, diététicienne. Le deuxième atelier avait pour but de cuisiner et d'échanger autour d'une recette de taboulé et de cookies et était animée par Laurent et Sylvie de la cantine de l'école de Peyrins. Un groupe de résidents du foyer de Génissieux sont venus ainsi que des adhérents du club des Sans Soucis de Peyrins.

Le troisième atelier a permis à des personnes accompagnées par l'ADMR de participer aux jeux proposés dans le cadre d'une rencontre intergénérationnelle "Partageons des mots" qui se déroule tous les mois et qui avait pour thème l'alimentation. Les enfants du centre de loisirs ont pu élargir leur connaissances quant aux aliments ainsi que la transformation de ceux-ci.

Pour couronner cette semaine sur l'alimentation, la bibliothèque nous avait préparé un étal sur l'alimentation et la restauration avec des livres de cuisine, des auteurs et des écrivains d'origines différentes.

Après cette demi-journée riche en informations et en conseils, les participants ont pu ramener chez eux un doggy bag avec le taboulé cuisiné et les cookies pour pouvoir les déguster plus tard !

Vivement la prochaine édition ou initiative similaire.

PLAIRE

L'Association PLAIRE aidée par les communes.

L'association a tenue son assemblée générale en présence de nombreux maires ou adjoints des communes de notre périmètre. Après un rappel de la création de l'association en 2015 afin d'accueillir dès l'été 2016 des réfugiés Afghans fuyant le régime mis en place par les talibans au pouvoir et un couple arrivé d'Erythrée. L'accompagnement continue pour les réfugiés ayant décidé de rester dans la région. Désormais salariés ils se sont intégrés grâce à l'apprentissage puis la pratique du français.

A la suite de l'invasion Russe en Ukraine, l'Association a soutenu l'accueil en avril 2022 de familles Ukrainiennes dont 2 à Peyrins. Devant l'urgence, ces familles ont été hébergées dans des familles, puis dans des appartements mis à leur disposition, du prêt de matériel et accessoire a été effectué et ils ont été accompagnés pour l'accès aux formalités administratives et aides financières, puis recherche d'emploi et apprentissage du français.

Pendant ce temps l'association a mis en place des collectes de vêtements d'hiver, de produits d'hygiène et de nourriture pour nourrissons en priorité. Aidée par les communes, que nous remercions une nouvelle fois. Des points de collectes étaient proposés par les communes de Peyrins, Génissieux, Chatillon St Jean et St Paul les Romans.

Le stockage était ensuite fait dans une salle de l'ancienne cure mise à disposition par la municipalité de Peyrins, les cartons étaient ensuite confectionnés par des réfugiés ainsi que des membres de l'association. Plusieurs envois de produits d'hygiène et de nourriture ont été effectués chaque mois, puis un envoi groupé de vêtements (départ le 14 février de 11 palettes pour environ 20 m3) a pu être réalisé en liaison avec deux associations de Marseille et Grenoble. De même grâce à l'aide de L'Aclé de Mours, 3 générateurs électriques ont pu être acheminés à destination d'un hôpital pour enfants de Zaporijjia. L'Association remercie vivement l'ensemble des donateurs sans qui rien n'aurait été possible.

Dans le courant du deuxième trimestre de cette année, nous reprendrons les collectes toujours pour des produits d'hygiène ainsi que de la nourriture pour enfant et des vêtements d'été.

Les informations concernant ces collectes seront relayées par les communes.

https://www.facebook.com/people/Association-Plaire/100090829479783

L'Association recherche des personnes désirant donner un peu de leur temps.

Culture

Parlons un peu de Culture ...

La culture est et sera toujours un élément essentiel à notre vie quotidienne. Elle nous entoure souvent sans même nous en rendre compte à travers la musique écoutée, les livres lus, les films vus et même dans ce que nous mangeons.

C'est un moyen de nous ouvrir au monde, de voyager sans parfois se déplacer, de découvrir de nouvelles perspectives, et on ne peut qu'être d'accord avec ceux qui disent qu'elle n'a que des effets bénéfiques à notre bien-être au quotidien à travers la convivialité, les moments de partage et d'émotion qu'elle produit.

A Peyrins la culture est associée au cadre de vie et nous souhaitons modestement allier évènements culturels et bien être au quotidien des habitants.

Une commission Culture composée d'élu.es, mais qui peut s'ouvrir à tous volontaires réfléchit régulièrement à programmer ou à essaimer des évènements culturels au sein de la commune, malgré sa proximité géographique avec des centres urbains disposant de leur coté de moyens significatifs pour assumer des programmations plus larges.

Outre ces évènements, la municipalité assure la gestion de lieux de diffusion et de formation à la culture : la bibliothèque, l'école de musique en lien étroit avec l'école primaire du village et les associations.

Bibliothèque

C'est dans un espace rénové que la bibliothèque a réouvert le 19 janvier 2023, en régie municipale (délibération du Conseil Municipal de juillet 2022).

L'objectif est de lui donner une place centrale au sein de la commune et de faciliter l'émergence de projets culturels et la coopération avec tous les acteurs locaux.

CE QUI A ÉTÉ FAIT

- Constitution d'une **équipe de bénévoles** à ce jour une petite dizaine.
- Convention avec Unis Cité et arrivée de **2 volontaires en services civiques**, Cyprien et Enzo.qui ont des missions spécifiques.
- Reprise de l'accueil des classes de l'école élémentaire et de l'école maternelle. Les besoins spécifiques des petites sections de maternelles ont été pris en compte, ces classes sont dorénavant accueillies le matin, respectant ainsi les heures de sieste.
- Proposition de temps de lecture par Cyprien et Enzo, pendant le temps méridien, aux enfants fréquentant le Centre de loisirs. Animation autour du Land Art
- Présentation de documents en lien avec les événements nationaux et locaux : Printemps des poètes, Semaine de l'alimentation.

Et, depuis le 1er avril 2023 :

- Ouverture de plages d'accueil le samedi matin de 10h à 12h, en présence d'un.e élu.e.

CE QUI EST PROJETÉ

- Développement de toutes sortes d'activités, à la guise des Peyrinois : ateliers d'écriture, ateliers numériques, ateliers d'art....
- Proposition d'assistance à l'accès aux documents numériques : impôts, aides sociales...
- Prolongement du travail réalisé auprès des écoles, du centre de loisirs.
- Contribution active aux ateliers d'échanges de compétences.
- Programmation de cafés rencontres avec des bénéficiaires des services de l'ADM.
- Rencontres et recherche de coopération avec le foyer des Hirondelles.
- Organisation d'exposition, en relation avec les événements sur la commune : marché nocturne, chemin des artistes, Festival de l'Art et la Matière...
- Renforcement des coopérations avec les associations et leurs propositions d'animations.
- Animations autour du livre et des documents numériques en lien avec la MDD (Médiathèque Départementale de la Drôme).

Pour conduire ces actions et renforcer les liens entamés depuis le début de l'année, la convention avec Unis Cité pour l'accueil de nouveaux volontaires en service civique va être renouvelée afin d'accompagner l'équipe.

La perspective pour notre fin de mandat est d'en faire **un vrai lieu ressource culturel.**

Les acteurs de la bibliothèque

Nadia Ben Moussa est embauchée à la mairie de Peyrins en octobre 2006 sur le poste d'adjoint du patrimoine. Auparavant, elle avait travaillé dans les bibliothèques de Romans et à la médiathèque-CDI (centre de documentation et d'information) de la Chapelle en Vercors.

Son contrat spécifiait que la mairie la mettait à disposition de l'association à Livres ouverts qui, à ce moment-là assurait la gestion de ce service public.

Avec son embauche, dès 2006, la bibliothèque a évolué.

Aujourd'hui le service de bibliothèque c'est :

- Un budget dédié aux acquisitions (depuis 2006), soit 1€ par habitant ce qui représente en 2023 2 800€/an.
- Un fonds de 2820 documents fin 2022.
- Des prêts réguliers de la MDD (médiathèque départementale de la Drôme) soit 1630 documents renouvelés à raison de 600 documents / semestre.

Tout ceci a été rendu possible grâce à l'association à Livres ouverts et à ses présidentes et présidents successifs.

La reprise par la municipalité de ce service marque une plus grande implication des élus dans le fonctionnement et l'évolution de la bibliothèque, son intégration dans les services culturels et aux événements qui se déroulent sur la commune.

Le lien avec les adhérents perdure, Nadia et toutes celles et tous ceux qui l'accompagne ont plaisir à les accueillir.

Une équipe de bénévoles a rejoint la professionnelle qui œuvre au dynamisme de cet équipement.

Participation à l'accueil en bibliothèque;
choix des livres prêtés par la MDD; réalisation de tables thématiques; réaménagement de la bibliothèque ;
aide à la préparation des animations....

Tout un chacun peut venir et contribuer selon son temps et son envie.

Vous pouvez venir les rejoindre en vous faisant connaitre auprès de la bibliothèque et/ou de la mairie.

L'École de Musique, seule école de musique municipale de l'agglomération.

Ses cours de musique sont dispensés par des professeurs diplômés d'Etat, et reconnus par les conservatoires nationaux de Valence et de Romans. Ainsi batterie, clarinette, guitare et saxophone sont au programme tout comme le solfège

Elle est maintenant installée dans le nouvel équipement, décidé par l'ancienne équipe, abritant entre autres cette école qui a pu enfin voir le jour après de nombreuses péripéties, l'inauguration a eu lieu le 5 juillet. Il s'appellera désormais Maison communale Anne SYLVESTRE en hommage à cette chanteuse engagée disparue en 2020.

Grace à l'École de musique, associée à l'école de Saint Donat, un concert sur les musiques méditerranéennes a eu lieu en 2022, et a donné lieu à de beaux moments d'échanges et de partage d'émotion.

Notre perspective pour la fin du mandat sera d'orienter davantage le contenu des cours sur les musiques actuelles pour, là aussi, ouvrir ce lieu à davantage d'habitants et de continuer à soutenir financièrement les projets de l'École de Musique permettant de diffuser de la musique dans le village.

Le Patrimoine et spectacle vivant

La culture c'est aussi la valorisation de notre histoire ou de ce que l'on peut appeler le patrimoine mémoriel. A Peyrins, durant cette période trouble de la seconde guerre mondiale, la résistance a été présente notamment à travers l'histoire d'une Peyrinoise qui après la seconde guerre mondiale est devenue Juste parmi les nations car elle a sauvé de nombreux enfants juifs de la déportation. Nous avons ainsi décidé de mieux faire connaitre l'histoire de Madame CHESNEAU aux Peyrinois mais aussi à ceux qui passent par notre commune. Pour cela, nous avons dans un premier temps, racheté le chemin des justes qui amène au château de Sallmard. Des habitants bénévoles et des élus l'ont débroussaillé par une froide matinée de février et ont ainsi permis que ce chemin soit à nouveau accessible et lui redonnant l'aspect qu'il avait quand les enfants réfugiés l'empruntaient pour enfin arriver à un havre de paix.

Pour que cette valorisation de ce chemin aille au-delà de cette simple accessibilité, nous avons opté également pour une valorisation historique, expliquant le parcours des enfants réfugiés et l'histoire de Madame CHESNEAU. Pour cela nous avons mandaté une interprète du patrimoine chargée de mettre en valeur cette histoire.

- Mais la culture à Peyrins depuis 2020, cela a été aussi un soutien de la part de la commune à différentes initiatives : un concert de guitare à l'Église, une exposition sur la guerre d'Algérie, la recherche d'une solution pour l'implantation de culture Kfé...
- Le soutien financier également aux spectacles produits par la Compagnie de L'orangerie se déroulant tous les deux ans au château de Sallemard à l'occasion des journées du patrimoine et les subventions accordées à la tenue du Festival de l'Art et la Matière (14ème édition en 2023.
- Cela a été aussi l'inscription de Peyrins dans une volonté culturelle plus large soutenue par le département et l'agglo comme le Chemin des artistes et l'association de la commune aux visites du pays d'art et d'histoire.

Notre perspective pour notre fin de mandat est de poursuivre ce soutien aux différentes initiatives avec pour 2023, l'arrivée d'un festival de musiques live pour le dernier Week end d'Aout.

La culture, c'est ainsi notre quotidien mais la culture d'une commune n'est rien sans votre participation à tous

ANIMATIONS A VENIR

DU MERCREDI 6 AU SAMEDI 9 SEPTEMBRE
La culture numérique.
Le Bivouac s'installe à Peyrins
à la bibliothèque et dans la salle des fêtes
Venez Jouer / Créer / vous Divertir autour du numérique

SAMEDI 9 SEPTEMBRE
pendant le forum des associations
assistance à l'utilisation d'internet.

OCTOBRE
Lecture de texte par 6 comédiens. «Mathilde ou comment sauver sa peau»

VENDREDI 10 NOVEMBRE
Spectacle : la Cie la Muse errante,
Jacques Merle : Texte de Laurent Gaudé
De sang et de lumière

EN DÉCEMBRE
soirée pyjama

Urbanisme

L'urbanisme conditionne notre qualité de vie au quotidien : logement, équipements publics, déplacements, protection du patrimoine bâti ou naturel. Sur tous ces aspects de la qualité de vie quotidienne, le Service Urbanisme de la Mairie peut vous aider. Ce service est incontournable pour toute demande de construction ou modification.
Vous trouverez tous les documents administratifs nécessaires à vos démarches à cette adresse :
https://peyrins.fr/fr/rb/1352496/urbanisme-352

- des informations spécifiques sur le P.L.U (Plan Local d'Urbanisme),
- les formulaires de permis de construire, déclaration préalable et certificat d'urbanisme

LES MISSIONS DU SERVICE

MISSIONS

Sa principale mission est de faire appliquer les réglementations liées à la construction ou la rénovation des bâtiments. A ce titre, il est aussi compétent en matière de police administrative relative aux immeubles (édifices menaçant ruine, biens sans maître, abandon manifeste...)
Le service est également chargé du suivi de la planification de l'urbanisation (PLU), de la faisabilité et de la conduite des projets structurants communaux et de la gestion des contentieux. Il peut participer aux démarches stratégiques intercommunales.

FONCTIONNEMENT DU SERVICE URBANISME

FONCTIONNEMENT

Les agents communaux vous accueillent à la mairie, vous informent sur les documents nécessaires à l'examen de vos dossiers et des contraintes du Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé en Conseil Municipal le 25 février 2020.
La commission urbanisme, compte tenu des délais d'instruction, se réunit au moins une fois par mois. Vos dossiers sont instruits et des demandes de compléments peuvent vous être faites puis sont ensuite étudiés par la Commission urbanisme.
Elle donne des avis et des prescriptions qui sont ensuite transmis à Valence-Romans Agglo dont les services sont chargés de leur validation ou des refus. D'autres services des différentes collectivités sont également consultés dans l'instruction des dossiers.
Ces demandes sont en constantes augmentation depuis 2016, comme le montre ce graphique.

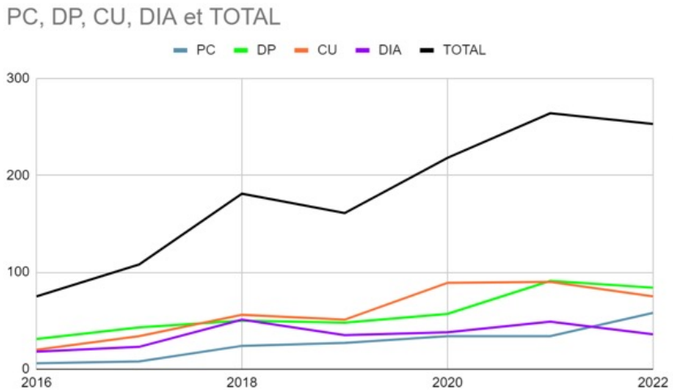

PC (permis de construire)
DP (demande préalable)
CU (certificat d'urbanisme)
DIA (déclaration d'intention d'aliéner)

On constate une forte hausse depuis 2018 des dossiers pour des projets nouveaux ou pour des régularisations qui ne sont pas toujours possibles. Afin d'éviter les problèmes, soyez prévenants, évitez les constructions sauvages, les travaux avant les autorisations (terrassements, assainissement), et le manque de concertation. De nombreuses infractions ont été relevées depuis janvier 2021, vingt dossiers sont ou ont été aux mains d'un avocat.

ATTENTION !
Le code de l'urbanisme (Art. L.480.1 à 4) fait référence aux risques encourus. En cas d'infraction, les peines encourues peuvent être financières ou même sur ordre du préfet la démolition de la construction, ou de remise en état.

Histoire

PATOIS LOCAL PEYRINOIS

Savez-vous parlez peyrinois ? Un habitant de Peyrins, Joseph Mahé s'est penché au cours sur le "patois local peyrinois" il nous raconte, en plusieurs épisodes, cette étude en dialectologie.

PATOIS LOCAL PEYRINOIS

Il est des informations sur notre territoire qui gagneraient à être partagées, à être lues, à être édictées pour que ne se perde totalement l'âme, l'histoire d'une région. Le temps passe bien vite, et au fil des décennies si personne ne s'y consacre, ce qui constitue la racine, la source même de notre patrimoine, se perd, disparait et nos jeunes d'étonnent de ne pas avoir gardé trace d'une langue aujourd'hui révolue, pour ne pas dire morte, d'un patois savamment porté par toute une génération, d'un dialecte dont on ne mesure la richesse qu'à travers un vocabulaire que nous utilisons presque spontanément, une structure de phrase, une syntaxe harmonieuse qui put paraitre obsolète, des dictons qui nous collent à la peau, tant les grands parents en ont fait usage. C'est fort de ce constat que j'aimerais livrer aux lecteurs du bulletin municipal, ce qui a été-il y a près de 50 ans l'objet de mon étude de dialectologie qui avait pour sujet : le patois de Peyrins. L'heureux temps de la retraite me permet de relire mes notes prises à l'époque.

C'est mon professeur de langue du Moyen Age, de l'université Lyon 2, qui m'avait suggéré cette étude, il avait cette intuition que, à cet endroit de la région Rhône Alpes, entre les deux langues connues de l'époque (oil et oc), sévissait une autre langue, aussi riche que les deux précitées, appelée le franco-provençale, porteur de notions insoupçonnées qui méritait une étude sérieuse et approfondie.

A cette époque correspondant avec un certain Jean Claude Bouvier professeur à l'université d'AIX EN Provence neveu de madame Bouvier de Romans qui fut à l'origine d'Empi et Riaume qui pour sa thèse étudia l'ensemble des patois provençaux de la Drôme (étude de géographie phonétique) et plus particulièrement le patois de Peyrins où il trouva des informateurs très intéressants. Le patois de Peyrins est pratiquement le même que celui de Romans. Un texte médiéval de1436 " l'accord du 14 mars 1436, fait entre la ville de romans et les habitants de Peyrins, au sujet des fortifications du château de Peyrins" qui reproduit assez fidèlement le langage du coin. Je ne vous en dis pas plus...
Les curieux et passionnés d'histoire locale pourront poursuivre la lecture des quelques documents et informations glanés par ci par là au fil des bulletins municipaux à venir...

Aujourd'hui le dialecte peyrinois est quasi perdu ; les langues régionales même si elles reprennent du service, tendent à disparaitre. S'il se parle encore quelque peu dans nos villages retirés il faut bien reconnaitre que beaucoup de mots se sont francisés et que l'on constate que le mot français prend le dessus, seul demeure l'accent local.

Avec le concours de Joseph Mahé

A suivre...

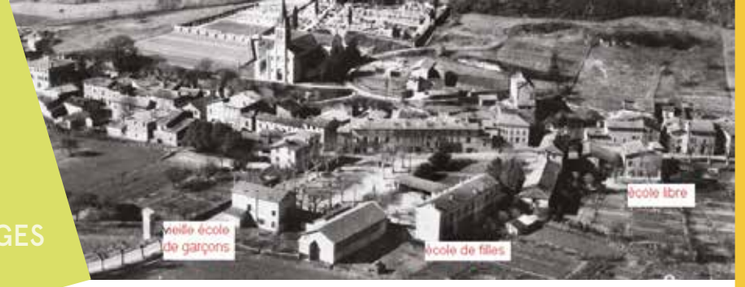

LES ÉCOLES AU XXE SIÈCLE

A l'occasion des 20 ans de l'école élémentaire Germaine Chesneau, voici une rétrospective des écoles au XXe siècle.

En 1906, à Peyrins, il y a : une école de garçons avec deux classes, une de filles de deux classes dont une enfantine, une mixte à Saint- Ange et une école libre de filles.

En 1926, l'école publique de filles, devenue mairie en 2007, est inaugurée.

L'école libre de filles est dans l'actuelle maison communale Anne Sylvestre qui a été inaugurée le 5 juillet.

En 1935, madame Germaine Chesneau ouvre un home d'enfants avec école dans le château de madame de Sallmard.

En 1955, la cantine est construite dans le jardin de l'école de garçons.

En 1961, on démolit l'ancienne école de garçons pour en construire une nouvelle.

En 1964, l'école de Saint-Ange ferme ses portes.

Entre 1972 et 1999, construction des salles de l'école maternelle.

En 1999, l'école libre ferme ses portes.

En 2001, La crèche halte garderie s'installe dans la classe de maternelle de l'école libre.

En 2003, inauguration de l'école élémentaire Germaine Chesneau.

Informations Diverses

ETAT CIVIL

Naissances

MAISONNEUVE LEPOUTRE Louane

Hors commune

ALEO Liana, Marguerita, Alice
BOURNE Capucine, Béatrice, Emmy
DA SILVA SEIGNIOBOS Lisandro, Lorenzo, Lucenzo
JACOB SAUGEY Louanna, Nelly, Jacqueline
JOUBERT Thilyo, Vincent, Stellio
JUBAN PICAZO Ambre
MONTAGNON Nina, Françoise, Thérésa
MONTEYREMARD Matta, Brice, Pascal
TARRAVELLO Jules, Michel

Mariages

AZAIS Kenzy et RIVIERE Ruben
BENOIT Sylvie et LAMBERT Pierre
GIROT Valérie et ESPINAS Bernard
ROSSAT Laurence et MANEVAL Thierry
SANDOZ Natacha et GUIBERT Roland

Décès

COTTE Madeleine, veuve OGIER
FLAMENT Geneviève, veuve DECOGNIER
GAILLARD Catherine épouse DURON
MOTTUEL Auguste, Georges
PEROTTO Victor
PLANSON Jacqueline, veuve BERTRAND

Transcriptions de décès

BERGERO Maryse
DENAUD Michelle
DEROUX Marie-Renée, épouse SERCLERAT
DESSAIX André, Pierre
ITHIER Janine, veuve REYNAUD
JASSOUD Bruno,
KANE Alan
LESTANG Viviane, épouse DAMIANI
MONTERRAT François

Expression libre

Le contenu de ces textes n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

Liste Peyrins, avec vous

Mi-parcours !

En 2020, avions-nous envisagé la course de fond que représente un mandat municipal ?
Non car, dans une vie, 6 ans ne représentent que peu de choses !
Avions-nous mesuré l'ampleur des tâches ?
Oui car sinon, il n'y aurait pas eu d'engagement de notre part.

L'ambition était de faire avec vous : « échanger, proposer décider avec vous » écrivions-nous. Nos actions s'inscrivent dans cette démarche. Nous proposons le 3ème budget participatif, nous agissons pour favoriser les rencontres : après-midi jeux, ateliers de partage, organisation d'événements ... Pour toutes ces actions nous vous sollicitons et selon les sujets, des citoyens s'engagent, même les très jeunes au sein de l'assemblée qui leur est dédiée.

Nous avons mis l'accent sur différents thèmes :
- social : un travail de longue haleine conduit par le CCAS, avec l'aide précieuse d'habitants, des actions pour les familles et leurs enfants : accueil au centre de loisirs, tarifs des repas, étude des besoins sociaux...
- environnemental en réalisant différents parcours de promenade, en introduisant des moutons dans le village, en isolant les bâtiments et modifiant le système d'éclairage, en réduisant les périodes de l'éclairage public...
- culturel à travers les services de la bibliothèque, de l'école de musique et de la valorisation de lieux : parcours patrimoine, de l'allée des Justes...

Sommes-nous satisfaits ?

Pas complètement. Nous projetions de construire un nouveau restaurant scolaire. La réalité a pris le dessus avec la rénovation du bâtiment de sainte Thérèse qui a engendré des coûts supplémentaires, pas prévus initialement et des obligations de restauration du patrimoine historique qui se sont invitées dans les dépenses publiques
Notre ambition est pour cette fin de mandat, de finaliser le projet mais, si nous entamons la réflexion sur le bâti, nous ne l'érigerons pas ! Quant aux cheminements doux leur création prend du temps du fait de leurs tracés et des complexités administratives

Le mandat n'est pas terminé !
Nous poursuivons la gestion du quotidien et la réalisation de nos projets, en lien étroit avec les équipes municipales, que nous remercions chaleureusement d'œuvrer chaque jour pour la satisfaction de toutes et de tous. Et, bien sûr, avec notre volonté toujours intacte de vous faire participer activement à nos choix !

Vos élu.es, liste majoritaire

Liste Aimer Peyrins

Juin 2020-juin 2023 : déjà 3 ans ! A mi-mandat, quelles réalisations ? Des circuits patrimoine, quelques arbres plantés, une fontaine, la finalisation de la maison Anne Sylvestre engagée par la mandature précédente ...

Il devient urgent d'engager des projets structurants ; en particulier, la cantine actuelle vieillit et nécessite, au-delà d'aménagements ponctuels, un projet d'ampleur permettant de rendre le meilleur service aux enfants de la commune, en intégrant des objectifs de sécurité alimentaire et de développement durable. Plusieurs solutions sont possibles ; encore faudrait-il les examiner de manière approfondie pour parvenir à une décision.

Les travaux qui apparaissent (Saint Ange, éboulement derrière l'église) doivent bien sûr être assurés, mais ils ne peuvent se réduire à une réaction à des évènement extérieurs ; le site de Saint Ange mérite davantage que des réparations, et doit susciter une réflexion sur l'avenir de ce site exceptionnel.

De tels projets pourraient susciter l'adhésion et l'engagement de tous nos concitoyens, au bénéfice de la vie du village !

Les élus « Aimer Peyrins » : Didier Ronze, Isabelle Mourvillier, Guiseppe Garetti, Cécile Miserolle, Jean-Michel Bouchon

Agenda des événements

Juillet / Décembre 2023

JUILLET		
Sam.22	Marché Nocturne	
SEPTEMBRE		
Vend.1er au Dim.3	Le Gros Festival - Festival épicurien de musiques indépendantes	Etangs de Bellevue
Dim. 3	Randonnée Joyeuse Savasse	
Merc.6 au Sam. 9	Divertissement culture numérique	
Sam.9	Forum des associations	
OCTOBRE		
Sam.7 au Dim. 8	Chemin des artistes	
DECEMBRE		
Dim. 3	Loto de la S.O.L.	
Sam. 9	Téléthon	

Retrouver les animations de la bibliothèque sur les pages cultures !

APPEL AUX DONS

Participez à la restauration de cette église romane !

LA SITUATION DE L'ÉGLISE

Située sur un promontoire insolite, l'église du hameau de Saint-Ange, sur la Commune de Geyssans**, bénéficie d'une luminosité qui valorise son architecture romane**.

Son emplacement offre une vue exceptionnelle à 360° sur, les contreforts et monts du Vercors, ainsi que sur la vallée du Rhône et de l'Isère.

Les peyrinois et autres visiteurs sont terriblement attachés à ce cadre qui offre une diversité d'activités.Le site est doté d'une aire de pique-nique avec barbecue, d'une plateforme de spectacle, d'un jeu de boules, des circuits de randonnées équestres et pédestres. L'ensemble de ces atouts renforcent **l'attractivité de ce territoire rural et patrimonial.**

LE LIEU ET SON HISTOIRE

Les moines arrivés à Romans avec Barnard en l'an 837 christianisent la contrée et bâtissent un premier édifice en bois probablement à l'emplacement d'un temple païen. L'église ayant comme saint-patron Saint-Ange (Saint Michel) apparaît dans le cartulaire de l'église de Saint-Barnard dès 990. L'église échappe à la destruction au moment des guerres de religion. En 1905, lors de la séparation de l'église et de l'Etat, l'église devient un bien patrimonial peyrinois.
L'église romane est ensuite **inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques par arrêté du 30 mai 1984**.

L'ORIGINE DU PROJET

Ce projet est **lié aux violents orages de grêle du 15 juin 2019 qui ont endommagé la toiture de l'église**, engendrant des infiltrations d'eau à l'intérieur ce qui a altéré les enduits.

Tout en voulant profiter des **travaux sur la toiture**, une **réflexion globale** a été menée par les élus en collaboration avec le maître d'œuvre sur l'ensemble de l'édifice, comprenant la restauration de la façade et des murs du cimetière contigus à l'édifice.

Montant des travaux	**344 110€**
Objectif de collecte	**50 000€**
Début des travaux	**Été 2023**

FONDATION DU PATRIMOINE

Je donne !

Pour la restauration de

l'église Saint-Ange de Peyrins

Drôme

Retrouvez tous les projets sur www.fondation-patrimoine.org

Crédit photos © commune de Peyrins

Bulletin de don

Oui, je fais un don pour aider la restauration de l'église Saint-Ange de Peyrins

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/87522
ou en flashant le QR code ci-contre.

Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
l'église Saint-Ange de Peyrins

Le montant de mon don est de

☐ 80 € ☐ 150 € ☐ 250 € ☐ 500 €

Autre montant _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'**impôt sur le revenu**	28 €	51 €	85 €	170 €
	Réduction d'impôt de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.			
Coût réel après réduction de l'**impôt sur la fortune immobilière**	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'**impôt sur les sociétés**	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60 % du don dans la limite de 20 000 € ou de 5 ‰ du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre ☐

Activ'Graphic Romans - 04 75 70 72 48